



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 42125

### Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'amélioration des conditions d'exercice de la fonction de directeur d'école dans le département de la Réunion. Face à la montée de l'insécurité en milieu scolaire dans ce département, les directeurs d'école ont décidé, en 1998, de se regrouper au sein de l'association des directeurs des écoles de la Réunion (ADER) afin d'initier un dialogue tant au niveau de l'éducation nationale que des municipalités qui sont également partie prenante de la mise en oeuvre des différentes politiques en milieu scolaire. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer la nature et les modalités du dialogue instauré entre cette association et les différents services de l'éducation nationale à la Réunion ainsi que les actions qu'ils envisagent d'impulser en commun.

### Texte de la réponse

Dans le cadre des missions de l'Association des directeurs d'école de La Réunion (ADER), qui a pour vocation de défendre les intérêts matériels et moraux des directeurs d'école et de réfléchir aux problèmes spécifiques à cet emploi ainsi que de constituer une force de propositions auprès des partenaires de l'école, l'inspecteur d'académie, adjoint au recteur, a apporté son soutien à un certain nombre de demandes faites par l'ADER : décharges de direction accordées à toutes les écoles de cinq classes et plus, mise à disposition d'instituteurs titulaires remplaçants disponibles au profit des directeurs non déchargés en début d'année scolaire, création de regroupements d'adaptation supplémentaires lors de la préparation de la carte scolaire 2000-2001. Deux actions d'importance, puisqu'elles concernent la rénovation du bâti scolaire et la sécurité des élèves, des enseignants et des biens dans les établissements scolaires, ont été relayées par l'éducation nationale auprès des municipalités. D'autre part, des réunions de travail entre inspection académique et membres de l'ADER ont permis le règlement de plusieurs conflits sociaux opposants directeurs d'école et équipes pédagogiques. Le dialogue instauré avec cette association devrait s'amplifier, le recteur souhaitant développer avec les directeurs d'école une action de sensibilisation aux divers aspects de la politique académique. Il s'agira notamment d'initier une concertation sur la campagne en faveur des projets d'école qui s'inscrivent dans le réseau d'éducation prioritaire pour les années 2000 à 2003.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42125

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2000, page 1092

**Réponse publiée le :** 21 août 2000, page 4964